



Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio

« Amélioration de l'équipement des services d'urgence »

Rapport-préavis N° 2018/59

Lausanne, le 13 décembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Nicola Di Giulio « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». Le postulant souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité d'équiper tous les véhicules d'urgence de première intervention, ainsi que les espaces publics à très forte fréquentation d'appareils de réanimation, ceci afin d'augmenter fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire.

2. Préambule

Le présente rapport-préavis répond au postulat de M. Nicola Di Giulio, déposé le 15 novembre 2016 et renvoyé à la Municipalité le 31 octobre 2017 pour étude et rapport-préavis. Le Corps de police (CP) dans le cadre de ses missions de sécurité publique, est régulièrement amené à prodiguer les premiers secours. Cela peut arriver lors d'une intervention spontanée, suite à un appel où le CP arrive avant les ambulanciers ou en complémentarité de ces derniers.

Il est à noter qu'une formation de base suivie de modules de rafraîchissement des connaissances certifiés (tous les cinq ans ou moins si une technique venait à évoluer) rythme le cursus du policier.

De plus, l'ensemble des policières et policiers a été récemment formé aux premiers secours tactiques et dispose, autour de sa ceinture, d'un kit ad hoc pour faire face aux blessures par balles ou aux fortes hémorragies.

Aujourd'hui, les forces de police lausannoises ne disposent pas de défibrillateurs dans les différents véhicules qui composent leur flotte. Ceci essentiellement pour trois raisons :

- on observe une concentration importante des services d'urgences dans l'agglomération et leur intervention est rapide sur notre territoire ;
- le coffre des véhicules de police accueille déjà un matériel conséquent ;
- pour assurer la pertinence d'éventuelles nouvelles procédures, ce type de matériel devrait se trouver dans l'ensemble des véhicules d'urgence, sans exception, afin de s'assurer que, en cas de besoin, le véhicule arrivant sur site en soit doté.

3. Réponse de la Municipalité

La Municipalité estime qu'il convient d'analyser toutes les conséquences de l'implémentation de ce type de matériel, notamment sur deux axes spécifiques :

- la cohérence du dispositif sur l'ensemble du Canton ;
- l'efficacité de cette disposition en regard de la priorisation des missions. Il ne s'agirait en effet pas de se substituer aux ambulanciers, la mission principale pour les forces de l'ordre restant de sécuriser la zone afin de protéger l'arrivée des secours.

Cette analyse est de la compétence du Canton par son Service de la santé publique.

Ce service est précisément en train de conduire un projet pilote avec la gendarmerie vaudoise dans le cadre de la mise en place d'un réseau de premiers répondants capable de faire rapidement face à une urgence cardiaque, n'importe où dans le canton, ce qui inclurait bien évidemment Lausanne.

Au niveau de l'implication des forces de police dans ce projet pilote, depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les gendarmes de la police cantonale ont été formés aux gestes de réanimation de base BLS-AED (Basic Life Support - Automated External Defibrillation), et 41 véhicules d'intervention ont été équipés d'un défibrillateur. Cet appareil est financièrement pris en charge par le budget du Canton. L'analyse de l'implication des forces de police porte sur la mobilité accrue de ce personnel (véhicules équipés des moyens prioritaires) et leur haute disponibilité (24h/24) qui pourrait donner des résultats probants.

Le Service de la santé publique a, au mois de novembre 2018, décidé d'étendre ce projet pilote à la région couverte par Police Riviera et ce pour une durée de deux ans. Entre sept et huit défibrillateurs seront financés par ce Service afin d'équiper des véhicules.

Dans ce contexte, la Municipalité ne souhaite pas doter les forces d'intervention de la police municipale de manière prématurée. Elle estime en effet qu'il est impératif d'inscrire cette potentielle démarche dans le dispositif cantonal en cours d'évaluation, et d'attendre les conclusions du Service de la santé publique sur la réelle utilité de cette mesure.

A la lecture des conclusions de cette évaluation, et d'entente avec le Service de la santé publique, la Municipalité sera bien évidemment tout à fait prête à mettre à disposition la flotte de véhicules (y compris les motos dans la mesure où le transport de ces équipements serait rendu possible par une forme de miniaturisation) du CP, voire d'autres de ses services, afin de rejoindre le dispositif tel que testé actuellement avec Police Riviera.

Dans l'attente de cette évaluation, il convient de rappeler que la Municipalité est déjà active sur cette problématique, en particulier sur deux axes.

Le premier, par la formation de tous les policiers qui suivent un cours sanitaire de base. Ce cours leur enseigne notamment la désobstruction des voies aériennes sur nourrisson, enfant et adulte, le massage cardiaque, également sur nourrisson, enfant et adulte. Cette formation comprend également l'utilisation d'un défibrillateur, la position latérale de sécurité et les techniques de pansement compressif pour le cou, le bras et la cuisse. Pour ce faire, le CP dispose de 21 moniteurs qui ont suivi le cours pédagogique BLS-AED auprès de l'Ecole supérieure d'ambulancier et soins d'urgence romande (ES-ASUR) et de trois collaborateurs, ainsi que le responsable du domaine, en cours de formation du niveau I et II IAS dans le but de devenir instructeurs.

De plus, l'ensemble des policiers suit un autre cours plus spécifique, à savoir le premier secours tactique (PST) qui leur apprend à stopper une hémorragie massive au moyen du tourniquet (matériel nécessaire pour effectuer un garrot) ou du « wound packing », à dégager les voies aériennes supérieures, à rétablir l'équilibre de la pression suite à une plaie soufflante thoracique, à gérer une hémorragie au moyen du pansement compressif et à adapter les soins et la tactique en fonction de la situation, seul ou en binôme. Actuellement, 11 moniteurs sont formés par la Société genevoise de tir tactique (SGTT) afin de dispenser le cours susmentionné.

Le second axe concerne le personnel de la Ville de Lausanne qui suit une formation de sensibilisation aux premiers secours (RAMA urgences) et à l'extinction dans les locaux de La Rama avec une périodicité d'une fois tous les cinq ans. La partie premiers secours présente succinctement le massage cardiaque à exécuter prioritairement entre l'incident et l'arrivée du défibrillateur.

Actuellement, une évaluation systématique des dangers est effectuée pour chaque service et permet de déterminer les besoins en chaîne de secours. L'analyse des dangers sous l'angle de la chaîne des secours permet de définir l'emplacement, le nombre et le niveau des secouristes (formation de base), y compris les besoins de formations et en matériel ciblés selon les risques (accident électrique, accident chimique, noyade, par exemple) selon les exigences de l'article 36 de l'ordonnance 3 sur le travail (OLT3).

Par souci de rationalisation des ressources, les personnes disposant d'une formation de premiers secours ou d'extinction supérieure ou égale à la sensibilisation RAMA sont exemptées par l'Unité santé

et sécurité au travail si les preuves de formation peuvent être apportées et que la formation continue est réellement assurée selon les normes en vigueur.

Dernièrement, les sapeurs-pompiers du Service de protection et sauvetage ont lancé un projet-pilote, en partenariat avec la Fondation First Responders et la centrale du 144. Celui-ci consiste, en cas de besoin d'un « premier répondant sanitaire » dans un secteur délimité, de mobiliser des sapeurs-pompiers présents en caserne. Le périmètre défini s'étend aux abords de la caserne des sapeurs-pompiers, de Sévelin à St-François et de la rue des Terreaux au parc de Montbenon, y compris le Flon jusqu'à la place Centrale. En cas de mobilisation par la centrale du 144, deux sapeurs-pompiers professionnels se munissent du défibrillateur présent à la caserne ainsi que d'un sac de secours et se déplacent, à pied ou en deux-roues, jusqu'à l'endroit précisé par la centrale. Cet engagement, qui a démarré au 1^{er} novembre 2018, fera l'objet d'un bilan après 12 mois de fonctionnement, afin de clarifier son efficacité et la compatibilité avec les autres missions de secours dédiées aux sapeurs-pompiers.

4. Aspects financiers

4.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

4.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

5. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2018/59 de la Municipalité, du 13 décembre 2018 ;

oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nicola Di Giulio.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter